

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

HMDIFFUSION

49 route de Lyon - La Grive

38 080 St Alban de Roche

PÂTE A BOIS POLYESTER IDEAL - toutes teintes

1) IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

DESIGNATION COMMERCIALE :

PÂTE A BOIS POLYESTER IDEAL

FOURNISSEUR : HMDIFFUSION 49 route de Lyon - La Grive
38080 St Alban de Roche Tel : 04 74 28 66 64
Fax : 04 74 28 13 88

TYPE D'UTILISATION : Mastic polyester bi-composants de rebouchage pour le bois.

N° TEL. APPEL URGENCE ORFILA **01.45.42.59.59**

2) COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation :

Mastic à base de résine polyester insaturée en solution dans du styrène (concentration supérieure à 12.5%).

Substances Dangereuses représentatives :

STYRENE

N° CAS: 100-42-5 N° CE: 601-026-00-0

R 10 Inflammable

R 20 Nocif par inhalation.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Symbole(s): Xn si concentration > 12.5%

pour la PÂTE A BOIS POLYESTER concentration > 12.5%.

3) IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable.

Nocif par inhalation.

Irritant pour les yeux et la peau.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses.

4) PREMIERS SECOURS

Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Evacuer le sujet à l'air libre pour faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Enlever par un moyen mécanique et laver soigneusement avec beaucoup d'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment et soigneusement à l'eau en maintenant la paupière ouverte. Consulter un ophtalmologiste.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM

PÂTE A BOIS POLYESTER IDEAL - toutes teintes

En cas d'ingestion ou d'irritation des voies respiratoires: Rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire vomir.
Faire appel à un médecin.

Le cas échéant, consulter un médecin.

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques :

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance. Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

Moyens d'extinction appropriés :

CO₂ , mousse, poudre.

Moyens d'extinction déconseillés :

Eau en jet. L'eau peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients exposés au feu.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants :

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s) :

Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Assurer une ventilation adéquate.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Précaution(s) pour la protection de l'environnement :

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Endiguer et contenir le produit renversé.
Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion.
Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales.
Eviter la contamination des eaux souterraines.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Méthode(s) de nettoyage :

Ecoper ou pomper la pâte le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou à main. Mettre la pâte recueillie dans un récipient adéquat.
Eponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
Eliminer comme un déchet dangereux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM

PÂTE A BOIS POLYESTER IDEAL - toutes teintes

7) MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution :

Assurer une aération suffisante, le cas échéant avec aspiration d'air.

Eviter tout contact avec la peau ou les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Tenue normale de travail pour les produits chimiques

S'assurer que l'installation est bien reliée à la terre et qu'elle est antidéflagrante.

Eviter les étincelles, les charges électrostatiques, les heurts, les frottements.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosibles dans l'air.

Eviter la proximité et le contact avec les oxydants.

Stockage

- Précaution :

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

- Condition de stockage :

Stocker les récipients à l'abri de l'humidité et hermétiquement fermés, dans un endroit frais et bien aéré.

Eviter tout échauffement supérieur à 40°C.

Observer les mesures de protection requises pour la manipulation du styrène.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur, de lumière solaire directe.

Bien refermer les emballages après usage.

- Matière incompatible à éloigner :

Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes, oxydants forts et substances comburantes.

- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur : emballage métallique (fer blanc) ou verre

- Type de matériaux à éviter pour l'emballage : polyéthylène et autres plastiques.

8) CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante, porter des appareils respiratoires cartouche vapeur : A.

Les personnes sujettes aux maladies de peau ou à d'autres allergies ne doivent pas manipuler le produit.

Protection des mains :

Gants en PVC ou en caoutchouc nitrile

Protection de la peau et du corps :

Tablier et bottes résistants aux solvants, vêtements de protection à manches longues.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de sécurité bien fermées ou écran facial.

Mesure d'hygiène :

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Conserver à l'écart des denrées alimentaires.

Valeurs limites d'exposition (en France) :

selon INRS ND 2098-174-99 (1999) :

	VME-mg/m ³ :	VLE-ppm :	VLE-mg/m ³ :
STYRENE	215 (50 ppm)	-	-

**JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM**

PÂTE A BOIS POLYESTER IDEAL - toutes teintes

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	: pâteux
Couleur	: celle du bois imité
Odeur	: caractéristique du styrène
Début d'ébullition	: env. 145°C à pression atmosphérique (styrène)
Masse volumique	: env. 0.900 g/cm ³ à 20 °C (suivant les nuances)
Pression de vapeur	: 7 mbar à 20°C (styrène)
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Point éclair	: 33°C (styrène)
Température d'inflammation	: non concerné
Limites d'explosibilité	: styrène inférieure : 1.1 % en volume styrène supérieure : 8.0 % en volume

10) STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

Condition(s) à éviter :

Chaleur, flamme et étincelles.

Matière(s) à éviter :

Réagit violemment au contact de : acides forts, bases fortes, substances comburantes, aldéhydes.

Produits de décomposition dangereux :

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information sur la composition elle-même n'est disponible.

Une inhalation prolongée peut avoir un effet narcotique, provoquer des vertiges et des maux de têtes.

Pour le styrène :

Toxicité aiguë : DL₅₀ par voie orale, essai sur le rat : 5000 mg/Kg

Propriétés / effets particuliers : à concentration élevée, les vapeurs de styrène ont une action irritante sur les yeux et les muqueuses. Un contact des solutions résineuses avec la peau risque d'occasionner des irritations cutanées.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM

PÂTE A BOIS POLYESTER IDEAL - toutes teintes

12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Empêcher le produit d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduaires ; ne pas verser à même le sol.

Données bibliographiques du styrène :

Toxicité aiguë sur les bactéries : CE00 = 72 mg/l 1)

durée de l'essai : 16 h

Toxicité aiguë sur les poissons : CL₅₀ 17 mg/l (Juhnke) 2)

CL₅₀ 66 mg/l (Luedeman) 2)

espèce = leuciscus idus (ide melanote) durée de l'essai : 48 h

Toxicité aiguë sur les daphnies : CE₅₀ 182 mg/l 3)

durée de l'essai : 24 h

1) Z. f. Wasser- und Abwasserforschung 10, 87-98 (1977)

2) Z. f. Wasser- und Abwasserforschung 11, 161-164 (1978)

3) Z. f. Wasser- und Abwasserforschung 15, 1-6 (1982)

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :

Il n'y a pas de réglementation uniforme concernant l'élimination des produits chimiques et de leurs résidus au sein de l'Union Européenne. Les produits chimiques et leurs résidus doivent être considérés comme des déchets spéciaux. Leur élimination est réglementée par chaque état membre. Nous vous recommandons de contacter les autorités compétentes ou les sociétés spécialisées dans l'élimination des déchets qui sauront vous renseigner sur les moyens d'éliminer les déchets spéciaux.

Emballage :

Elimination conformément à la législation en vigueur. Les récipients contaminés doivent être traités de la même façon que le produit chimique respectif. Sauf réglementation spécifique les récipients non contaminés peuvent être éliminés comme déchets ménagers ou bien être recyclés.

14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (2007)

Classe ADR/RID : 3 Groupe d'emballage : III Code de classification : F1

Nom de la matière : 1866 RESINE EN SOLUTION (STYRENE)

Autres informations :

Combustible, point éclair +33 °C. Marque : Polluant Marin. Irrite la peau et les yeux. Craint la chaleur à partir de +30°C. Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM

PÂTE A BOIS POLYESTER IDEAL - toutes teintes

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

CLASSEMENT DE LA PREPARATION : Inflammable, Nocif.

SYMBOLE DE DANGER : Xn
CONTIENT : Styrène

PHRASES R : 10-20-36/38

R10 Inflammable

R20 Nocif par inhalation.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

PHRASES S : 16-(2-)23-29-33-37/39-51-62

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle. Ne pas fumer.

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S33 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Valeur MAK (CMA) (TRGS 900) - (Allemagne)

styrène 20 ml/m³ (ppm) soit 85 mg/m³

(valeur moyenne pour 8 heures), limites de catégories II 1, c'est à dire sont tolérés pendant 30 minutes et quatre fois par poste des dépassements pouvant atteindre le double de la valeur CMA (40ml/m³).

Valeur BAT (valeur biologique tolérée au poste de travail)

styrène 400 mg/l avec le paramètre acide mandélique

styrène 500 mg/l avec le paramètre acide mandélique + acide phénylglyoxylique

Le styrène est classé dans le groupe de grossesse C, c'est à dire qu'en admettant l'observation des valeurs CMA et BAT, il n'y a pas lieu de redouter une atteinte du fœtus.

Styrène : VME = 215 mg/m³ (50 ppm) - (France)

Articles L 461-1 à L 461-7 du Code de la Sécurité Sociale : Déclaration obligatoire d'emploi à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du travail.

Tableau(x) des maladies professionnelles : N° 84

Loi du 19 juillet 1976 et décret d'application du 21 septembre 1977, relatifs aux installations classées. N° de la nomenclature susceptible(s) d'être pris en compte : 253 B.

Consulter la DRIRE.

Toutes les réglementations nationales en vigueur pour la manipulation de résines polyesters/époxydes et de substances à effet tératogène doivent être observées.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

**JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM**

PÂTE A BOIS POLYESTER IDEAL - toutes teintes

16) AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque des composants présents dans la préparation autres que celles déjà mentionnées :

-

L'utilisation du produit, les conditions de travail de l'utilisateur, les législations et prescriptions sont à respecter par le destinataire du produit sous sa propre responsabilité.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Les indications ci-dessus ne présentent aucune garantie pour les caractéristiques et se basent sur l'état actuel de nos connaissances à la date du 25/01/2007.

Mise à jour de cette fiche de données de sécurité du 24 août 2006 : Directive 2001/58/CE - Directive 2001/59 (29^{ème} adaptation) - ADR 2007.